

SUCCESSION

PIÈCES À FOURNIR À L'OUVERTURE D'UNE SUCCESSION

Voici la liste des pièces et documents qu'il vous faudra fournir à l'ouverture d'un dossier de succession.

→ POUR L'ACTE DE NOTORIÉTÉ :

- Concernant le défunt :
 - L'original de l'acte de décès
 - L'original du livret de famille du défunt
 - Le questionnaire d'état-civil concernant le défunt
 - La copie du contrat de mariage du défunt s'il y a lieu
- Concernant chaque héritier et (/)ou le conjoint survivant
 - Le questionnaire d'état-civil rempli par chacun des héritiers
 - Une copie de la pièce d'identité de tous les héritiers
 - Le RIB de chacun des héritiers que vous devez signer

→ POUR LES AUTRES ACTES DE LA SUCCESSION

- Concernant les éléments d'actif
 - Les titres de propriété
 - Si le bien est en copropriété, il faudra aussi
 - Le nom et l'adresse du syndic
 - Le dernier appel de charges
 - La convocation à la prochaine assemblée
 - Si le bien est loué, il vous sera demandé
 - La copie du bail
 - Les coordonnées du gestionnaire locatif ou du locataire
 - Le montant du dernier loyer
 - Un relevé de compte en banque de chaque banque du défunt et de son conjoint
 - Le courrier de la caisse de retraite et de la mutuelle
 - Les coordonnées des organismes d'assurance vie
 - La carte grise du ou des véhicules du défunt



• Concernant les éléments du passif

- La facture des frais funéraires
- La dernière taxe foncière, taxe d'habitation, IRPP,
- Les coordonnées des organismes de prêts en cours
- Les coordonnées du centre d'accueil ou maison de retraite
- Les coordonnées du personnel aidant, soignant etc... du défunt
- La carte grise du ou des véhicules du défunt